

Les formulaires d'attestation de conformité sont à commander sur notre site Internet [www.monespaceconsuel.com](http://www.monespaceconsuel.com) ou par correspondance à :  
**CONSUEL Guadeloupe – Rue Henri Becquerel – Immeuble 2626 – ZI Jarry Houelbourg – 97122 Baie Mahault**

A l'achèvement des travaux d'électricité et vingt jours au moins avant la date probable de mise en service du raccordement de l'installation au réseau public de distribution d'électricité, les formulaires d'attestation de conformité au format papier dûment remplis devront être envoyés à la Délégation Régionale du CONSUEL correspondant au lieu du chantier. Les formulaires d'attestation de conformité au format électronique dûment remplis devront être envoyés électroniquement depuis votre espace client. Les formulaires d'attestation de conformité devront être accompagnés des éléments indiqués sur [www.consuel.com](http://www.consuel.com)

Les formulaires d'attestation de conformité ont une durée de validité d'un an. Passé ce délai, ces formulaires ne seront ni repris ni échangés.

Seul l'installateur ayant réalisé l'installation (ou le maître d'ouvrage lorsqu'il procède lui-même à l'installation ou la fait exécuter sous sa responsabilité) peut acheter un formulaire d'attestation de conformité. Un formulaire d'attestation de conformité ne peut pas être rétrocédé à un tiers.

## Formulaires d'attestation de conformité : calcul du montant à régler à la commande <sup>(1)</sup>

Formulaire ELECTRONIQUE <sup>(2)</sup> d'attestation de conformité		Professionnel	Non professionnel <sup>(3)</sup>
Installations de consommation	<b>Formulaire d'attestation de conformité « JAUNE »</b>	<b>Cerfa n°12506*03</b>	
	- Locaux à usage d'habitation ou dépendances - Installations à usage domestiques	<b>Nouveaux professionnels<sup>(4)</sup></b> : les 3 premiers formulaires d'AC au tarif unitaire de : 103,57 €. Ensuite, le tarif ci-dessous s'appliquera. <b>Professionnels</b> : <b>(70,88 € + (22,31 € x N)) = montant €</b> avec N = nombre de formulaires commandés.	<b>103,57 €</b>
	<b>Formulaire d'attestation de conformité « VERT »</b>	<b>Cerfa n°12507*03</b>	
	- Installation soumise à réglementation particulière <sup>(6)</sup> d'immeuble - Installations extérieures <sup>(6) (7)</sup>	<b>(54,67 € x N) = montant €</b> avec N = nombre de formulaires commandés.	<b>54,67 €</b>
Installations de production	<b>Formulaire d'attestation de conformité « BLEU »</b>	<b>Cerfa n°15523*01</b>	
	Toutes installations de production d'électricité <b>SANS</b> dispositif de stockage (photovoltaïque, éolienne, cogénération, hydro-électricité,...)	<b>Nouveaux professionnels<sup>(4)</sup></b> : les 3 premiers formulaires d'AC au tarif unitaire de : 144,03 €. Ensuite, le tarif ci-dessous s'appliquera. <b>Professionnels</b> : <b>(104,13 € + (34,44 € x N)) = montant €</b> avec N = nombre de formulaires commandés.	<b>144,03 €</b>
	<b>Formulaire d'attestation de conformité « VIOLET »</b>	<b>Cerfa n°15524*01</b>	
	Toutes installations de production d'électricité <b>AVEC</b> dispositif de stockage (photovoltaïque, éolienne, cogénération, hydro-électricité,...)	<b>Nouveaux professionnels<sup>(4)</sup></b> : les 3 premiers formulaires d'AC au tarif unitaire de : 164,89 €. Ensuite, le tarif ci-dessous s'appliquera. <b>Professionnels</b> : <b>(104,13 € + (55,30 € x N)) = montant €</b> avec N = nombre de formulaires commandés.	<b>164,89 €</b>
<b>Formulaire PAPIER d'attestation de conformité</b>		<b>Professionnel</b>	<b>Non professionnel <sup>(3)</sup></b>
Installations de consommation	<b>Formulaire d'attestation de conformité « JAUNE »</b>	<b>Cerfa n°12506*03</b>	
	- Locaux à usage d'habitation ou dépendances - Installations à usage domestiques	<b>Nouveaux professionnels<sup>(4)</sup></b> : les 3 premiers formulaires d'AC au tarif unitaire de : 104,63 €. Ensuite, le tarif ci-dessous s'appliquera. <b>Professionnels</b> : <b>(70,88 € + (23,37 € x N)) = montant €</b> avec N = nombre de formulaires commandés.	<b>104,63 €</b>
	<b>Formulaire d'attestation de conformité « VERT »</b>	<b>Cerfa n°12507*03</b>	
	- Installation soumise à réglementation particulière <sup>(6)</sup> d'immeuble - Installations extérieures <sup>(6) (7)</sup>	<b>(55,71 € x N) = montant €</b> avec N = nombre de formulaires commandés.	<b>55,71 €</b>
Installations de production	<b>Formulaire d'attestation de conformité « BLEU »</b>	<b>Cerfa n°15523*01</b>	
	Toutes installations de production d'électricité <b>SANS</b> dispositif de stockage (photovoltaïque, éolienne, cogénération, hydro-électricité,...)	<b>Nouveaux professionnels<sup>(4)</sup></b> : les 3 premiers formulaires d'AC au tarif unitaire de : 145,06 €. Ensuite, le tarif ci-dessous s'appliquera. <b>Professionnels</b> : <b>(104,13 € + (35,49 € x N)) = montant €</b> avec N = nombre de formulaires commandés.	<b>145,06 €</b>
	<b>Formulaire d'attestation de conformité « VIOLET »</b>	<b>Cerfa n°15524*01</b>	
	Toutes installations de production d'électricité <b>AVEC</b> dispositif de stockage (photovoltaïque, éolienne, cogénération, hydro-électricité,...)	<b>Nouveaux professionnels<sup>(4)</sup></b> : les 3 premiers formulaires d'AC au tarif unitaire de : 165,94 €. Ensuite, le tarif ci-dessous s'appliquera. <b>Professionnels</b> : <b>(104,13 € + (56,35 € x N)) = montant €</b> avec N = nombre de formulaires commandés.	<b>165,94 €</b>

(1) Tarif applicable pour les installations hors sites isolés. Pour les sites isolés : visite sur devis.

(2) Accès à « monespaceconsuel » et au service « AC-express » disponibles sur [www.consuel.com](http://www.consuel.com).

(3) Les installateurs professionnels en électricité qui commandent pour la première fois doivent fournir une des pièces justificatives suivantes : Extrait K bis, extrait registre des métiers, assurance décennale, qualification Qualiifelec ou QualiPV domaine électricité.

(4) Tarif unitaire d'un formulaire d'attestation de conformité. Pour une commande de N formulaires, multiplier le montant par N.

(5) Tout installateur nouvellement justifié en tant que professionnel de l'électricité devra, à compter de la date de sa justification, acheter 3 formulaires d'attestation de conformité au tarif Non Professionnel avant de pouvoir bénéficier du tarif dégressif Professionnel.

(6) Locaux recevant des travailleurs et/ou du public, immeubles de grande hauteur, etc.

(7) Installations extérieures à usage non domestique et non soumise à réglementation particulière : Eclairage public, édifices, mobiliers urbains, etc.

(8) Pour les installations de puissance supérieure à 36 kVA au point de livraison : visite sur devis à défaut d'un rapport établi par un vérificateur.

**Visite renouvelée pour vérification de mise en conformité après une visite ayant révélé des non-conformités, par visite de chantier (frais de déplacement inclus)**

• Par visite de chantier (frais de déplacement inclus) : **167,26 €**

**Seconde visite dans le cas d'installation n'ayant pu faire l'objet d'une visite (chantier fermé, travaux insuffisamment avancés, locaux inaccessibles, visite annulée par l'installateur...)**

• Par visite de chantier (frais de déplacement inclus) : **101,00 €**